

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1159

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 62**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences de l'amendement du Gouvernement portant un article additionnel après l'article 23 quinquies. Cet amendement permet d'établir les dispositions initialement prévues à l'article 62 en première partie de ce projet de loi de finances en raison de leur incidence sur les recettes de l'Etat en 2021. La présence de ces dispositions en seconde partie méconnaissait le principe de bipartition de la loi de finances.